



## Separation avec bien je voudrais savoir quelle sont m est droit

Par **gab30**, le **24/03/2016** à **12:12**

bjr suite a une séparation après 23 ans nous étions tous simplement déclarer a la caf ma compagne a eu un héritage un terrain de 4000 m2 nous en avons vendu 2 fois 1000 m2 et garder 2000 m2 sur le quelle nous avons construit nous avons fait un prêt ou j étais le principal emprunteur et ma compagne coampruntrice nous avons aussi acheter un mas avec l argent comptant de ma compagne ou j étais aussi propriétaire a 50/50 avec elle devant notaire pour diverse raison nous avons vendu le mas solder le prêt de la maison ma compagne a se jour ne veux rien me donner en compensation c est a dire quelle a garder l argent restant du mas et vit actuellement dans la maison que nous avons construit et ou j ai payer 1 crédit pendant 15 ans le mas a était habiter par sa mère pendant 14 ans sans payer de loyer pour la maison j ai fais faire la maçonnerie par un artisan et j ai fais tous le reste placo elec menuiserie carrelage plomberie et j en passe la taxe foncière était aussi sur mon compte ainsi que celle du mas mais celle du mas je demander a sa mère de me la rembourser chose quelle me régler je voudrais savoir si je suis en droits de réclamer quelle chose dans l attente d une réponse ...cordialement

Par **amajuris**, le **24/03/2016** à **13:13**

bonjour,  
si vous avez construit sur un terrain appartient à votre concubine, ce qui est construit dessus lui appartient également peu importe que vous ayez participé au financement des travaux. c'est votre compagne et non vous qui avez vendu les parcelles issues de cette succession. vous disposez d'une créance envers votre compagne si vous pouvez prouver que votre

financement.

en cas de désaccord vous devrez saisir le juge.

dans le cas du mas qui vous appartenait 50/50, vous avez du recevoir la moitié du prix de vente.

salutations

Par **gab30**, le **24/03/2016** à **17:12**

bonjour ET MERCI POUR VOTRE REPONSE OUI J AI LES DOCUMENT DES PRET FAIS EN MON NOM ET POUR L ARGENT DU MAS ON ETAIT EN POUR PARLER DE SE REMETTRE ENSEMBLE JE N EST RIEN VU VENIR J AI ACCEPTER QUE L ON METTE L ARGENT SUR SON COMPTE COMMENT FAIRE POUR EN RECUPERER UNE PARTI CAR J AIMERAIS REFAIRE UN ACHAT SALUTATION

Par **amajuris**, le **24/03/2016** à **18:11**

comme je vous l'ai écrit, si vous ne trouvez pas d'accord avec votre compagne, il faut prendre un avocat et éventuellement assigner votre compagne devant le tribunal.

Par **gab30**, le **24/03/2016** à **18:42**

merci pour les renseignements salutation